

Procès-verbal de la session **ORDINAIRE** tenue le **2 JUILLET 2019** à **19 h 30** à l'hôtel de ville, salle du conseil, sis au 15, rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON;	mairesse;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère;
Dominic LAQUERRE,	conseiller;
Raymond PAILLÉ,	conseiller;
Marie-Josée-PLEAU,	conseillère.

Assiste également à la session :

Annie LEMIEUX, directrice générale et greffière.

19,172 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, elle ouvre la session à 19 h 30.

19,173 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Les points suivants sont ajoutés aux « Affaires nouvelles » :

- 19.1 DEMANDE DU CENTRE DE LA TECHNOLOGIE ET DE L'INFORMATION LAURENT-LEMAIRE (CTI);
- 19.2 MADA – Adoption du plan d'action;
- 19.3 DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE DE MME L'ESPÉRANCE;
- 19.4 RUE COUTURE PROJETÉE – Étude écologique;
- 19.5 JACINTHE LEMIEUX – Enseigne – Information.

19-150 RÉSOLUTION NO 19-150 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Raymond PAILLÉ**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

19,174 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 3 JUIN 2019

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 3 juin 2019.

19-151 RÉSOLUTION NO 19-151 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 3 JUIN 2019

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 3 juin 2019 tel que présenté.

19,175 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

19,176 COMPTES RENDUS DES ÉLUS

La conseillère Krystel Houle-Plante informe les membres du conseil qu'elle a participé aux festivités de la Fête nationale et qu'il y a eu une très belle participation de la population.

Le conseiller Dominic Laquerre informe les membres du conseil qu'il a participé à l'assemblée générale annuelle du Parc Marie-Victorin. Il mentionne que le parc a connu une belle augmentation l'année dernière. Il souligne que le parc a un projet pour l'automne qu'il viendra présenter au conseil.

19,177 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

Les rapports du Service des travaux publics, du Service d'urbanisme, du Service des loisirs et de l'administration ont été envoyés avec l'avis de convocation de la présente session. Le rapport de la bibliothèque est remis séance tenante.

19,178 COMPTES DU MOIS

19-152

RÉSOLUTION NO 19-152 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **TROIS CENT QUINZE MILLE SEPT CENT VINGT-QUATRE DOLLARS ET QUARANTE-SIX CENTS (315 724,46 \$)**.

Je soussignée, Heidi Bédard, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Heidi Bédard, trésorière

19,179 CORRESPONDANCE

Aucune question n'est posée.

19,180 DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

19,180.1 MME ÉLIZABETH L'ESPÉRANCE – Largeur de terrains pour lotissement

19-153

RÉSOLUTION NO 19-153 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PAR PAR MME ÉLIZABETH L'ESPÉRANCE LARGEUR DE LOTS POUR LOTISSEMENT

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Mme Élisabeth L'Espérance possède un immeuble, soit le lot 5 741 452 du cadastre du Québec, situé sur la rue Gibson;

- 2 La demanderesse désire faire lotir deux terrains d'une largeur de 14,11 mètres et 13,56 mètres respectivement comparativement aux 15 mètres exigés selon les articles 2.1.6 et 3.2.2.1 du règlement de lotissement n° 09-03;
- 3 Le fait de refuser la demande causerait un préjudice sérieux à la demanderesse et le fait de l'accorder ne causera aucun préjudice aux propriétaires voisins;
- 4 Le conseil municipal a adopté le règlement n°09-06 sur les dérogations mineures;
- 5 Ce règlement s'applique dans toutes les zones de la municipalité;
- 6 Aux termes de la résolution no CCU-19-17, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accorder la dérogation mineure demandée;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DÉCISION.** Le conseil municipal accorde à Mme Élisabeth L'Espérance une dérogation mineure permettant le lotissement de deux terrains d'une largeur de 14,11 mètres et 13,56 mètres respectivement, qui porteront les numéros 6 318 570 et 6 318 569, comparativement aux 15 mètres exigés selon les articles 2.1.6 et 3.2.2.1 du règlement de lotissement n° 09-03.
- 2- **AFFECTATION.** Cette résolution affecte le lot 5 741 452 du Cadastre du Québec.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à la demanderesse.

19,180.2 M. PATRICK BOULET – Marge de recul arrière

19-154 RÉOLUTION NO 19-154 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PAR M. PATRICK BOULET MARGE DE REcul ARRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 M. Patrick Boulet possède une propriété située au 7, rue des Améthystes;
- 2 Le demandeur désire agrandir la résidence à une marge de recul arrière de 5 mètres comparativement aux 7,5 mètres de marge de recul arrière exigés à l'article 6.2.2 du règlement de zonage n° 09-02;
- 3 Le fait de refuser la demande causerait un préjudice sérieux au demandeur et le fait de l'accorder ne causera aucun préjudice aux propriétaires voisins;
- 4 Le conseil municipal a adopté le règlement n°09-06 sur les dérogations mineures;
- 5 Ce règlement s'applique dans toutes les zones de la municipalité;
- 6 Aux termes de la résolution no CCU-19-18, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accorder la dérogation mineure demandée;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DÉCISION.** Le conseil municipal accorde à M. Patrick Boulet une dérogation mineure permettant l'agrandissement de la résidence à une marge de recul de 5 mètres comparativement aux 7,5 mètres de marge de recul arrière exigés à l'article 6.2.2 du règlement de zonage n° 09-02.
- 2- **AFFECTATION.** Cette résolution affecte le lot 5 741 006 du Cadastre du Québec.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au demandeur.

19,181 RESSOURCES HUMAINES

19,181.1 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – Démission d'un lieutenant-pompier

Les membres du conseil prennent acte de la démission du lieutenant-pompier Marco Michaud.

19,181.2 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – Embauche d'un pompier

19-155 RÉSOLUTION NO 19-155 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE M. NICOLAS DION

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Service de sécurité incendie fait du recrutement;
- 2 Le directeur du service recommande l'embauche d'un nouveau pompier;
- 3 Les sommes nécessaires sont prévues au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Raymond PAILLÉ**, appuyée **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **EMBAUCHE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à embaucher M. Nicolas Dion à titre de pompier volontaire pour son Service de sécurité incendie. La date d'entrée en service de M. Dion est le 16 juillet 2019.
- 2- **CONDITIONS.** M. Dion sera soumis aux conditions générales de travail du Service de sécurité incendie telles qu'adoptées par résolution par le conseil municipal.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au directeur du Service de sécurité incendie.

19,182 MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC – Représentant de la ville pour l’inscription à ClicSÉQR

**19-156 RÉSOLUTION NO 19-156
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC
REPRÉSENTANT AUTORISÉ POUR
LES SERVICES ÉLECTRONIQUES CLICSÉQR**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le ministère du Revenu du Québec permet à la ville de s’inscrire à ses services électroniques clicSÉQR;
- 2 Pour accéder à ces services, la ville doit nommer un représentant autorisé;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE madame Annie Lemieux, directrice générale et greffière (ci-après la représentante), soit autorisée à signer, au nom de la ville, les documents requis pour l’inscription à clicSÉQR et, généralement, à faire tout ce qu’elle jugera utile et nécessaire à cette fin.

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer à la représentante les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l’inscription à la clicSÉQR.

19,183 SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE, DIVISION DU QUÉBEC – Renouvellement de la lettre d’entente « Services aux sinistrés »

**19-157 RÉSOLUTION NO 19-157
SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE,
DIVISION DU QUÉBEC
ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La lettre d’entente « Services aux sinistrés » entre la Société canadienne de la Croix-Rouge, Division du Québec et la Ville de Kingsey Falls est échue;
- 2 Il y a lieu de signer une nouvelle entente avec la Croix-Rouge canadienne, Division du Québec;
- 3 La contribution financière relative à cette entente est prévue au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Raymond PAILLÉ**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ENTENTE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à signer avec la Croix-Rouge canadienne, Division du Québec, une nouvelle lettre d’entente Services aux sinistrés d’une durée de trois ans qui entrera en vigueur à la date de signature par les représentants de la ville.
- 2- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La ville est autorisée à verser à la Croix-Rouge canadienne, Division du Québec, une contribution financière pour chacune des années de l’entente, soit :

- 2019-2020 : **dix-sept cents (0,17 \$)** per capita;
- 2020-2021 : **dix-sept cents (0,17 \$)** per capita;
- 2021-2022 : **dix-sept cents (0,17 \$)** per capita.

- 3- **SIGNATURES.** La mairesse et la greffière sont autorisées à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Société canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec.

19,184 RUE DE L'AIGLE – Travaux de rechargement

19-158

**RÉSOLUTION NO 19-158
TRAVAUX DE RECHARGEMENT SUR
LA RUE DE L'AIGLE
CONTRAT À LA SABLIERE DE WARWICK LTÉE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a reçu une demande d'un citoyen de la rue de l'Aigle pour des travaux de rechargement;
- 2 La ville considère qu'il y a lieu de procéder à ces travaux une seule fois sur cette rue;
- 3 La Sablière de Warwick Ltée a présenté la proposition la plus intéressante pour la ville;
- 4 Aucun montant n'est prévu au budget pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à octroyer à La Sablière de Warwick Ltée le contrat pour le rechargement de la rue de l'Aigle.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **DIX-NEUF DOLLARS ET SOIXANTE-SEIZE CENTS (19,76 \$)** la tonne plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et la greffière sont autorisées à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à La Sablière de Warwick Ltée.

19,185 MRC D'ARTHABASKA – Demande d'entretien d'un cours d'eau verbalisé – Rivière Des Rosiers, branche 75

19-159

**RÉSOLUTION 19-159
APPUI À UNE DEMANDE D'INTERVENTION
À LA MRC D'ARTHABASKA POUR L'ENTRETIEN
DE LA RIVIÈRE DES ROSIERS, BRANCHE 75**

CONSIDÉRANT :

- 1 L'adoption par la MRC d'Arthabaska du règlement numéro 338 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Arthabaska ainsi que la Politique révisée relative à la gestion des cours d'eau lors de sa séance régulière du 16 mars 2016;
- 2 La demande d'intervention faite par M. Guy Dumouchel pour la Ferme H.G.D. inc., le 17 juin 2019, pour le cours d'eau Rivières Des Rosiers, branche 75;
- 3 La problématique du mauvais écoulement de drains souterrains causé par l'accumulation de sédiments;
- 4 La localisation des travaux sur les lots 5 500 257 et 5 499 192, soit sur une distance d'environ 330 mètres;
- 5 L'analyse de la demande faite par Mme Heidi Bédard, inspectrice en bâtiment et environnement;
- 6 La visite terrain effectuée par M. Éric Hamel, contremaître des travaux publics;
- 7 La nécessité d'effectuer des travaux d'entretien sur le cours d'eau Rivières Des Rosiers, branche 75;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **APPUI.** Les membres du Conseil de la Ville de Kingsey Falls appuient la demande d'intervention faite par M. Guy Dumouchel pour Ferme H.G.D. inc. et transmettent la présente demande à la MRC d'Arthabaska afin d'entreprendre les travaux d'entretien qui consistent à retirer les sédiments.
- 2- **FRAIS.** L'intégralité des frais liés aux travaux sera répartie entre les propriétaires bordant le cours d'eau (au mètre linéaire).
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la MRC d'Arthabaska.

19,186 CASCAMAN

19,186.1 DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE

19-160

RÉSOLUTION NO 19-160 AUTORISATION POUR CIRCULER DANS LES RUES DE LA VILLE DANS LE CADRE DU TRIATHLON SPRINT « CascaMan »

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Messieurs Sylvain Laramée et Éric Fréchette organisent, dans le cadre du 55^e anniversaire de fondation de la compagnie Cascades, un événement spécial « CascaMan », soit un triathlon sprint sur le territoire de la municipalité;
- 2 Les participants du vélo partiront du Parc Marie-Victorin, emprunteront le boul. Marie-Victorin, la rue Joncas, le Rang 12 et le Rang 13;
- 3 Pour répondre aux exigences du ministère des Transports, les organisateurs doivent obtenir l'autorisation des municipalités touchées par l'événement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls autorise les participants à l'événement spécial « CascaMan », organisé par MM. Sylvain Laramée et Éric Fréchette dans le cadre du 55^e anniversaire de Cascades, et qui se tiendra le 7 septembre 2019, à emprunter les voies de circulation de la ville pour leur parcours, plus particulièrement le boulevard Marie-Victorin, la rue Joncas, le 12^e Rang et le 13^e Rang.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à MM. Sylvain Laramée et Éric Fréchette.

19,186.2 DEMANDE DE PRÊT D'ÉQUIPEMENTS ET DE RESSOURCES HUMAINES

19-161

RÉSOLUTION NO 19-161 TRIATHLON SPRINT « CascaMan » PRÊT D'ÉQUIPEMENTS ET DE RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Messieurs Sylvain Laramée et Éric Fréchette organisent, dans le cadre du 55^e anniversaire de fondation de la compagnie Cascades, un évènement spécial « CascaMan », soit un triathlon sprint sur le territoire de la municipalité;
- 3 Pour la tenue de l'activité, MM. Laramée et Fréchette demandent à la ville de leur prêter de l'équipement et des ressources humaines;
- 3 Il y a lieu que la ville participe à cet évènement sportif qui contribue au bien-être de la population;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PRÊT DE RESSOURCE HUMAINE.** La ville est autorisée à offrir les services de deux (2) employés pour la tenue l'événement spécial « CascaMan », organisé par MM. Sylvain Laramée et Éric Fréchette dans le cadre du 55^e anniversaire de Cascades, et qui se tiendra le 7 septembre 2019, entre 7 h et midi. Les employés pourront utiliser des véhicules de la ville.
- 2- **PRÊT D'ÉQUIPEMENTS.** La ville est autorisée à prêter les équipements suivants pour la tenue de l'événement, s'ils sont disponibles à cette date :
 - 25 cônes rouges;
 - 2 barrières sur chevalet de bois;
 - 4 tables;
 - chaises;
 - 2 véhicules municipaux (conduits par les employés municipaux).
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à MM. Sylvain Laramée et Éric Fréchette.

**19,187 ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE KINGSEY FALLS –
Paielement des heures de glace – Saison 2018-2019**

**19-162 RÉSOLUTION 19-162
ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE KINGSEY FALLS
PAIEMENT DES HEURES DE GLACE
SAISON 2018-2019**

CONSIDÉRANT :

- 1 La ville a prévu à son budget une subvention équivalant au coût des heures de glace utilisées pour les jeunes résidents de Kingsey Falls au Centre récréatif de Kingsey Falls pour la saison 2018-2019;
- 2 L'Association de hockey mineur de Kingsey Falls a déposé une demande de paiement pour ces heures de glace;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **VERSEMENT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser à l'Association de hockey mineur de Kingsey Falls une subvention de **QUINZE MILLE CINQ CENT SOIXANTE-QUATRE DOLLARS ET DIX-NEUF CENTS (15 564,19 \$)** équivalant au coût des heures de glace utilisées pour les jeunes résident à Kingsey Falls au Centre récréatif de Kingsey Falls pour la saison 2018-2019.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à l'Association de hockey mineur de Kingsey Falls.

**19,188 PLACE AUX JEUNES ARTHABASKA – Demande de
partenariat**

**19-163 RÉSOLUTION NO 19-163
PLACE AUX JEUNE 22^e ÉDITION
PARTICIPATION FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Place aux jeunes Arthabaska organise sa 22^e édition;
- 2 Ce programme offre gratuitement un service d'accompagnement aux professionnels âgés de 18 à 35 ans qui souhaitent s'établir dans notre région;
- 3 La participation aux activités de Place aux jeunes contribue à attirer, retenir et maintenir dans la région les participants;
- 4 Un montant est disponible au budget pour l'exécution de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de **Raymond PAILLÉ**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PARTICIPATION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser à Place aux jeunes Arthabaska un montant de **DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (250,00 \$)** dans le cadre de la 22^e édition de Place aux jeunes. Le conseil municipal demande à

Place aux jeunes Arthabaska de lui transmettre le compte rendu de cette activité.

- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Place aux jeunes Arthabaska.

19,189 UNITÉ DOMRÉMY DE PLESSISVILLE – Demande de soutien financier

Les membres du conseil accusent réception de la demande de l'Unité Domrémy de Plessisville sans y donner suite.

19,190 AFFAIRES NOUVELLES

19,190.1 DEMANDE DU CENTRE DE LA TECHNOLOGIE ET DE L'INFORMATION LAURENT-LEMAIRE (CTI)

19-164

RÉSOLUTION NO 19-164 DEMANDE DU CENTRE DE LA TECHNOLOGIE ET DE L'INFORMATION LAURENT-LEMAIRE (CTI) AUTORISATION POUR ENLEVER UNE PORTION DU TROTTOIR SUR LA RUE DUMOUCHEL ET ET INCLUSION DE DÉFENSE DE STATIONNER

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Cascades Canada ULC procède à des travaux d'agrandissement du Centre de la Technologie et de l'Information Laurent-Lemaire (CTI) situé au 412, boul. Marie-Victorin;
- 2 Cascades demande à la ville de pouvoir remplacer une section du trottoir sur la rue Dumouchel, soit vis-à-vis le nouveau stationnement, et de la remplacer par une bande aménagée avec des arbres;
- 3 Cascades assumera les coûts de ces travaux;
- 4 Il y a lieu que le stationnement soit interdit sur cette rue durant la journée pour améliorer la quiétude du voisinage;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Raymond PAILLÉ**, appuyée par **Krystel Houle-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls autorise Cascades Canada ULC, propriétaire du CTI, à enlever une section du trottoir sur la rue Dumouchel, soit vis-à-vis le nouveau stationnement, et à la remplacer par une bande aménagée avec des arbres;
- 2 **COÛT.** Cascades Canada ULC assumera les coûts des travaux.
- 3- **INTERDICTION DE STATIONNER.** La Ville de Kingsey Falls informe Cascades Canada ULC qu'elle installera des panneaux d'interdiction de stationner sur la rue Dumouchel, des deux côtés de la rue, entre 7 h à 18 h, du lundi au vendredi inclusivement.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à M. Luc Duval de Cascades Canada ULC.

19,190.2 MADA – Adoption du plan d'action

19-165 RÉSOLUTION NO 19-165 ADOPTION DU PLAN D'ACTION 2020-2022 DANS LE CADRE DE LA MISE À JOUR DES POLITIQUES SOCIALES

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La municipalité s'est engagée par résolution le 5 septembre 2017 à renouveler sa politique des aînés (MADA) dans le cadre de la démarche collective initiée par la MRC d'Arthabaska;
- 2 Dans le cadre de cette démarche la municipalité a mis sur pied un comité responsable composé de citoyens et de la mairesse, d'une conseillère et d'employées à titre de représentantes de la municipalité;
- 3 Ce comité a profité de l'occasion pour inclure des actions axées sur les familles;
- 4 Ce comité a déposé un projet de plan d'action qui fait suite à la tenue d'un sondage et d'une consultation publique auprès des citoyens qui résident sur le territoire de la municipalité au cours de l'année 2018;
- 5 Le conseil municipal de la Ville de Kingsey Falls désire améliorer ses services et ses structures de façon à favoriser la participation de tous les citoyens et citoyennes;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Kingsey Falls accepte ce plan d'action et s'engage à le réaliser au cours de la période prévue;

QUE le conseil municipal de la Ville de Kingsey Falls crée un comité du suivi composé des personnes suivantes : Micheline Pinard-Lampron, mairesse, Marie-Josée Pleau, conseillère, Annie Lemieux et Martine Côté, représentantes de la ville, Christiane Lampron, Manon Mayrand et Marc Payeur citoyens;

QU'UN rapport financier soit déposé à la MRC d'Arthabaska faisant état des dépenses encourues au cours de la démarche incluant le lancement de cette politique dans les délais prévus;

19,190.3 DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE DE MME L'ESPÉRANCE

La directrice générale informe les membres du conseil de l'avancement du projet de développement domiciliaire de Mme L'Espérance sur la rue Gibson.

19,190.4 PROLONGEMENT DES RUES CÔTÉ ET COUTURE – Addenda no 2 à l'étude écologique

19-166 RÉSOLUTION NO 19-166 PROLONGEMENT DES RUES CÔTÉ ET COUTURE ADDENDA NO 2 À L'ÉTUDE ÉCOLOGIQUE RÉALISÉE EN 2016 MANDAT À SERVICES EXP

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Une étude écologique pour le prolongement de la rue Côté a été réalisée par Services exp en 2016;
- 2 Cette étude écologique visait en entier la rue Côté projetée ainsi qu'une partie de la rue Couture projetée;
- 3 Un mandat a été octroyé pour un addenda à l'étude écologique réalisée en 2016 pour inclure le tronçon additionnel de la rue Couture, correspondant à une partie du lot 5 741 429;
- 4 Il y a lieu d'inclure dans l'étude écologique une partie du lot 5 739 8236 et le lot 5 739 840 du Cadastre du Québec qui sont adjacents à la rue Couture;
- 5 Les Services exp ont présenté une offre intéressante pour la ville;
- 6 Aucun montant n'est prévu au budget pour ce mandat;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate la firme Services exp inc. pour procéder à un addenda à l'étude écologique effectuée en 2016, pour le prolongement des rues Côté et Couture et pour une partie de lot et un lot adjacent, le tout tel que prévu à l'offre de service no VIC-00233925-A1 (KIFM).
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme maximale de **DEUX MILLE CINQ CENT DOLLARS (2 500,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

19,190.5 JACINTHE LEMIEUX – Enseigne – Information

La directrice générale informe les membres du conseil que madame Jacinthe Lemieux veut faire revoir sa demande de dérogation mineure pour l'installation d'une enseigne.

Le conseil désire obtenir des informations additionnelles. Ce point est donc reporté à une session ultérieure.

19,191 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 20 h 37.

Micheline Pinard-Lampron
Mairesse

Annie Lemieux
Directrice générale et greffière